



Technip Energies et PETRONAS s'associent pour accélérer le développement des technologies de capture du carbone

15 Novembre 2021

Technip Energies (PARIS:TE) et PETRONAS ont signé un protocole d'accord (« Heads of Agreement ») établissant un cadre de collaboration stratégique pour le développement et la commercialisation des technologies de capture du carbone.

Celles-ci comprennent des technologies de PETRONAS, notamment la technologie de récupération cryogénique du CO₂ assistée « Rotating Pack Bed » (CryoMin) ainsi que la technologie de récupération du CO₂ par membrane (PN2).

Technip Energies et PETRONAS s'engagent à accélérer la transition vers un avenir zéro-carbone en développant davantage l'innovation et en encourageant des collaborations technologiques actives.

Les deux sociétés travailleront ensemble pour poursuivre le développement des technologies de capture du carbone ainsi que des services et équipements associés, afin d'aider les opérateurs à réduire de manière durable les émissions de carbone de leurs actifs.

Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies, a déclaré : *« La collaboration est cruciale dans l'ensemble de l'industrie pour accélérer la transition énergétique. Nous sommes fiers d'avoir signé ce partenariat stratégique avec PETRONAS, client et partenaire de longue date qui a par le passé confié à Technip Energies la conception et la livraison de certains de ses actifs les plus emblématiques. Ce nouveau partenariat étend notre collaboration historique avec PETRONAS aux développements technologiques dans le cadre de la transition énergétique, en faisant appel aux capacités de Technip Energies sur les technologies de décarbonation. Il générera notamment des synergies uniques en combinant les expériences respectives de Technip Energies et PETRONAS dans le développement de technologies essentielles pour le captage et la gestion du CO₂. Je suis convaincu que les technologies que nous allons codévelopper et commercialiser serviront largement les efforts de décarbonation de PETRONAS et d'autres clients. »*

Bacho Pilong, Senior Vice President de la livraison de projets et de la technologie chez PETRONAS, a déclaré : *« PETRONAS s'appuie sur les innovations dans le cadre d'une approche holistique pour atteindre son objectif de zéro émission nette de carbone d'ici 2050 et a identifié les technologies de capture, d'utilisation et de stockage du carbone (CCUS) parmi les principaux leviers pour atteindre cette ambition. Nous sommes enthousiasmés par les nombreuses possibilités qu'offriront cette collaboration entre deux sociétés engagées dans l'avancement des technologies et qui feront mutuellement progresser notre programme de développement durable. Nous espérons également que notre synergie et les succès qui en découleront stimuleront des partenariats similaires qui répondront au triple d'impact positif en matière économique, social et environnemental. »*

À propos de Technip Energies

Technip Energies est une entreprise d'ingénierie et des technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'hydrogène et l'éthylène et avec une présence forte sur les marchés en croissance de l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO₂. L'entreprise bénéficie de son solide modèle de livraison de projet, soutenu par une offre étendue de technologies, de produits et de services.

Avec une présence dans 34 pays, nos 15 000 collaborateurs sont pleinement engagés à donner vie aux projets innovants de nos clients, en repoussant les limites du possible pour accélérer la transition énergétique vers un avenir meilleur.

Technip Energies est coté sur Euronext Paris avec des certificats de dépôt américains (« ADR ») négociés de gré-à-gré aux Etats-Unis.

Pour plus d'informations : www.technipenergies.com

Information importante pour les Investisseurs et les Actionnaires

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la section 27A du United States Securities Act de 1933, telle qu'amendée, et la section 21E du United States Securities Exchange Act de 1934, telle qu'amendée. Ces déclarations prospectives concernent généralement des événements futurs et des prévisions de revenus, de bénéfices, de flux de trésorerie ou d'autres aspects des activités ou des résultats d'exploitation de Technip Energies. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « attendre », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « serait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives » et des expressions similaires, y compris dans leur forme négative. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont

basées sur les attentes, croyances et hypothèses actuelles de Technip Energies concernant les développements et les conditions commerciales futurs et leurs effets potentiels sur Technip Energies. Bien que Technip Energies estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont faites, il ne peut y avoir aucune garantie que les développements futurs affectant Technip Energies seront ceux que Technip Energies anticipe.

Toutes les déclarations prospectives de Technip Energies comportent des risques et des incertitudes (dont certains sont significatifs ou indépendants du contrôle de Technip Energies et des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de l'expérience historique de Technip Energies et des attentes ou projections actuelles de Technip Energies. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes se révélaient incorrectes, les résultats réels pourraient différer significativement de ceux indiqués dans les déclarations prospectives.

Pour toute information concernant les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels et les résultats prévisionnels, veuillez consulter les facteurs de risque de Technip Energies énoncés dans les documents déposés par Technip Energies auprès de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis, qui incluent l'amendement n° 4 à la déclaration d'enregistrement de Technip Energies sur le formulaire F-1 déposé le 11 février 2021. Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. Technip Energies ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.

Contacts

Relations Investisseurs

Phillip Lindsay
Vice-president Relations Investisseurs
Tel: +44 20 7585 5051
Email: [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@technipenergies.com)

Relations avec les médias

Stella Fumey
Directeur Relations Presse & Communication Digitale
Tel: +33 1 47 78 39 92
Email: [Stella Fumey](mailto:Stella.Fumey@technipenergies.com)

Jason Hyonne
Chargé des Relations Publiques
Tel: +33 1 47 78 22 89
Email: [Jason Hyonne](mailto:Jason.Hyonne@technipenergies.com)